



Comment hériter en avance de sa part pour un bien immobilier ?

Par **stef stef**, le **13/04/2017** à **11:56**

Bonjour,

Voici la situation, mon père possède une maison et je souhaiterai la racheter de son vivant. Nous sommes 3 enfants et mon frère et ma sœur n'y voient pas d'inconvénient.

Y-a-t-il une possibilité pour pouvoir racheter la maison - 1/3 de son prix lié à mon futur héritage ?

L'idée finale étant que mon père puisse disposer des 2/3 de la valeur de la maison et donc que je puisse racheter uniquement les 2/3 de la maison, car financièrement il ne m'est pas possible de racheter l'intégralité de la maison.

Pour être le plus clair possible, l'idée est de racheter 2/3 de la maison et que le dernier 1/3 soit déduit de ma part au moment de l'héritage.

Est-ce que ce schéma est envisageable ? Quels frais cela implique-t-il ?

Merci d'avance pour vos conseils

Par **PCARLI**, le **14/04/2017** à **10:40**

bonjour,

c'est tout à fait possible dès lors qu'il y a accord.

Tout se fera par notaire qui vous conseillera la meilleure solution juridique.

cdmt